

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2008

L'an deux mille huit, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ITOURNEL Pierre, Maire de la Commune.

Date de la convocation : 09 octobre 2008

Présents : MM ITOURNEL Pierre – THOLY Monique – COUPÉRIER Emilien – LAFORET Michèle – DAYNE Jean-Michel – RODAMEL Maxime – PONSON Stéphane – BOUSSEROL Nathalie – BONJEAN Franck – WIDER Viviane LAFAY Daniel -- BIGAY Thierry -- GARRET Jean-Louis

Absents excusés : BONJEAN Florence - MINSSIEUX Olivier

Secrétaire : RODAMEL Maxime

ORDRE DU JOUR

I/ AUGMENTATION LOYERS

Vu leurs délibérations en date du 10 septembre 2007 fixant le montant du prix des loyers de deux logements appartenant à la Commune, il est prévu au bail l'indexation annuelle de ces loyers conformément à l'indice I.N.S.E.E. de référence du 3^{ème} trimestre 2008.

le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de l'application d'une augmentation du prix de ces 2 loyers à partir du 1^{er} octobre 2008, aucune modification n'intervenant dans les autres clauses des baux.

II/ OBJET : MODIFICATION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE TOUS LES VEHICULES COMMUNAUX

Monsieur Thierry BIGAY, Conseiller présente la proposition de nouveaux contrats d'assurance concernant tous les véhicules communaux et ceux des sapeurs pompiers.

Monsieur Thierry BIGAY propose de regrouper tous les contrats d'assurances chez un seul de nos assureurs habituels, la compagnie Axa. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions des assurances Axa, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurances avec cette compagnie et l'autorise à procéder à la résiliation des contrats actuels des véhicules communaux et ceux des sapeurs pompiers. Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront réajustés au budget primitif 2009.

III/ OBJET : REDUCTION DU PERIMETRE DU S.I.E.G.

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'un accord national entre la F.N.C.C.R. (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et E.D.F. instaurant une majoration de redevance de concession pour les Syndicats Intercommunaux d'Electricité à taille départementale. Les Communes de BEAULIEU (Cantal) ainsi que les Communes de LA CHAMBA et de LA CHAMBONIE (Loire) ont demandé à quitter le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme pour adhérer au S.D.E. du Cantal (Syndicat Départemental d'Electricité du Cantal). Les Communes de LA CHAMBA et de LA CHAMBONIE ont demandé de quitter le S.I.E.G. du Puy-de-Dôme. Ces retraits entraînent la réduction du périmètre du S.I.E.G. aux 470 communes du Puy-de-Dôme et ouvre la voie à une départementalisation complète des Syndicats d'Electricité du Cantal et de la Loire. Les conditions de retrait feront l'objet de délibérations concordantes de chacune des trois communes concernées et du Comité Syndical du S.I.E.G.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le retrait du S.I.E.G. des communes de BEAULIEU, LA CHAMBA et LA CHAMBONIE. Approuve la réduction consécutive du périmètre du S.I.E.G. aux 470 communes du Puy-de-Dôme. Approuve les conditions de retrait sous réserve de délibérations concordantes des trois communes concernées et du Comité Syndical du S.I.E.G.

IV/ LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DES CAPTAGES D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la nécessité d'engager les démarches devant aboutir à la déclaration d'utilité publique des captages "Chez Mercier – les Cros – la Croix Saint Martin – la Vierge – le Bost – le Champ du Bois", qui est obligatoire dans le contexte législatif et réglementaire actuel.

Pour pouvoir entreprendre ces opérations, il faut au préalable réaliser des investigations et des études préliminaires, des analyses d'eau et éventuellement un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne mandat à Monsieur le Maire pour engager les études et expertises nécessaires, solliciter le concours financier du Conseil Général et de l'Agence de l'eau notamment pour signer les documents relatifs à ces opérations et pour effectuer les paiements nécessaires.

V/ INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE A MR DURILLON RECEVEUR MUNICIPAL

Vu sa délibération du 25 février 2008 décidant d'allouer à Monsieur DURILLON, receveur municipal d'Arconsat, l'indemnité de conseil à taux plein en contrepartie de son acceptation d'exercer d'une manière permanente auprès de notre Commune l'ensemble des missions de conseil en matière budgétaire et financière visées à l'article I de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer à Monsieur DURILLON l'indemnité de conseil de l'exercice 2008 à taux plein prévu à l'article IV de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

VII/ P.L.U. : SITUATION DU PROJET ET PERSPECTIVES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes phases constituant l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme**. Ce P.L.U. remplacera le **Plan d'Occupation des Sols** (P.O.S.) actuel au terme de la révision. La **1^{ère} phase** appelée « **Diagnostic territorial et paysager** » est un état des lieux de la commune reprenant les points forts et les points faibles de notre commune. La **2^{ème} phase** de l'étude consiste en l'élaboration du **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.). Il retrace l'ensemble des objectifs que se fixe la municipalité pour les 10 à 15 ans à venir en matière démographique, économique, développement urbain, énergies renouvelables, patrimoine ... La **3^{ème} phase** consiste à travailler sur le terrain pour assurer une cohérence entre nos objectifs et leur traduction spatiale et réglementaire dans le domaine d'urbanisme. Une fois le projet adopté par le Conseil Municipal, la **4^{ème} phase** entre en compte puisqu'il s'agit d'envoyer ce dernier aux différents partenaires (Services SADT/UR et délégation de Thiers de la D.D.E, la D.D.A.F, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et du Parc Naturel Régional, la C.C.M.T). Ces partenaires ont 3 mois pour donner leur avis. La **5^{ème} phase** implique l'intervention d'un commissaire enquêteur pour établir une enquête Publique d'une durée de 1 mois. Le commissaire enquêteur pourra ainsi donner toutes explications relatives aux demandes particulières des administrés. Une fois cette période terminée la **6^{ème} phase** consiste à délibérer sur le projet réalisé lors d'un Conseil Municipal et le rendre exécutoire lorsqu'il aura été soumis au contrôle de l'égalité.

Monsieur le Maire précise que l'élaboration du P.L.U se situe actuellement à la 3^{ème} phase du projet.

VIII/ TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS SUR LA COMMUNE

Monsieur Daniel LAFAY, 1^{ER} Adjoint au Maire présente les différents travaux de voirie et de réseaux d'eau qui ont été effectués sur la commune durant ces derniers mois :

Des travaux d'améliorations de la chaussée détériorée de « La Garenne » ont été réalisés. En effet, de l'enrobé à froid a été mis en place par l'Entreprise APPIA. Monsieur Daniel LAFAY fait remarquer que la descente depuis la place du 19 Mars jusqu'à l'entrée de l'école Saint Joseph a été nettement arrangée pour le bien être des nos écoliers.

Considérant l'urgence de procéder à la réalisation d'enchères sur le Chemin de Chol, Monsieur Daniel LAFAY signale que les travaux ont été effectués et sont désormais terminés.

Enfin, Monsieur le 1^{er} Adjoint souligne que les travaux d'aduction d'A.E.P sont en cours de réalisation depuis l'ancien four de Bourleix jusqu'au Chemin de la Truffe à proximité des poulaillers du lieu-dit Chez le Meunier afin de supprimer la conduite du « Champs du Bois » à « Chez le Meunier ».

VIII/ ENTREE DE L'ECOLE SAINT- JOSEPH

Madame Nathalie BOUSSEROL, Conseillère expose au Conseil Municipal le problème quotidien rencontré par les élèves de l'école Saint-Joseph dû à l'entrée mal située de l'établissement. Madame la conseillère souligne le fait que l'accès se trouvant précisément dans un virage à proximité de la chaussée (fréquentée par un grand nombre de véhicules) constitue un réel danger pour les élèves ainsi que leurs parents les accompagnant. Le Conseil Municipal décide de prendre très au sérieux l'étude de ce problème, une ouverture **pourrait** être créée dans la barrière ceinturant la place du 19 mars avec la pose d'un portillon. **L'accès à la propriété par la mise en place d'un escalier serait à la charge du propriétaire.**

IX/ GOUTER DE NOEL 2008

Madame Michèle LAFORET, Adjointe au Maire propose de fixer la date du goûter de Noël au samedi 20 Décembre 2008 à partir de 15 heures à la salle des fêtes d'Arconsat. Madame Michèle LAFORET sollicite les membres du Conseil Municipal pour proposer des idées en vue de rendre ce moment agréable et joyeux pour tous. L'équipe du Conseil Municipal décide de mettre en place une animation qui accompagnera ce goûter.

X/ LA GAZETTE : PROPOSITION « MA COMMUNE VUE DU CIEL »

Monsieur le Maire présente la proposition faite par le Magazine Centre France qui est en partenariat avec l'hebdomadaire LA GAZETTE. Cette proposition est avant tout une opération intitulé « Ma Commune vue du ciel » qui consiste à faire paraître une photo aérienne de la Commune en première page et plusieurs à l'intérieur d'une édition spéciale prévu en début d'année 2009. Le Magazine Centre France fait sa proposition pour un montant de 380 euros. Le Conseil Municipal refuse la proposition selon les votes comme suit : 7 voies contre - 5 voies pour.

La séance est levée 23 heures.